



## Reclassement PSE & avenant contrat - possibilité départ

Par **Audrey Lard**, le **15/08/2017** à **04:18**

Bonjour

Mon entreprise est en PSE et m'a proposé un nouveau poste (avenant à mon contrat) car le mien était supprimé.

Je viens de signer l'avenant de ce contrat. Si ce poste ne me convient pas, puis-je encore partir avec les conditions du PSE dans les premiers mois?

Je n'ai pas de période d'essai dans l'avenant.

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **15/08/2017** à **08:24**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas avoir une nouvelle période d'essai dans l'avenant mais il aurait pu être prévu une période probatoire...

A priori, comme ce n'est pas le cas, le reclassement est définitif...